

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 10 septembre 2018
à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Yves Boyer, maire ;	M. Daniel Laplante, conseiller n° 4 ;
Mme Sonia Dumais, conseillère n° 2	Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 ;
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ;	M. Frédéric Barbeau, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-Trésorier ;
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics ;
M. Jacques Tremblay, Secrétaire trésorier adjoint.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Dépôt d'une demande d'aide financière pour le camp de jour 2019
- 1.2. Projet d'annexion – Saint-Jacques-le-Mineur
- 1.3. Demande de formation pour le directeur général
- 1.4. Avis de motion – projet de règlement au code de déontologie des employés
- 1.5. Avis de motion – projet de règlement instaurant un droit supplétif

2. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

- 2.1. Rapport des permis du mois d'août 2018 de l'inspecteur
- 2.2. Rapport des interventions du mois passé

3. SERVICE DES LOISIRS

- 3.1. Nomination – responsable de la bibliothèque
- 3.2. Nomination – bénévole à la bibliothèque

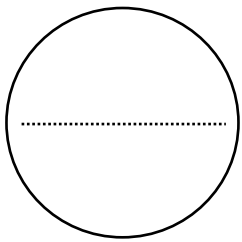
4. SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

- 4.1. Rapport des interventions du mois d'août 2018 du directeur incendie

5. VARIA

- 5.1. Informations pour le Festival automnal des 29-30 septembre 2018
- 5.2. Informations pour un projet de déploiement de l'Internet dans la région
- 5.3. Inauguration d'une pancarte patrimoniale au parc Guérin-Hébert
- 5.4. Informations suite à la fin du camp de jour municipal (26 juin – 24 août)

6. LEVÉE DE LA SÉANCE



VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

rés : 2018-09-155

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : **Louise Lussier**

ET : Résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

Précisions apportées par monsieur le maire sur la diffusion, à compter de ce jour, d'un sommaire de la liste des comptes du mois passé à l'attention des citoyens de la municipalité.

QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question dans la salle.

rés : 2018-09-156

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR : **Daniel Laplante**

ET : Résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE

rés : 2018-09-157

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 10 SEPTEMBRE 2018

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 10 septembre 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : **Sonia Dumais**

ET : Résolu unanimement

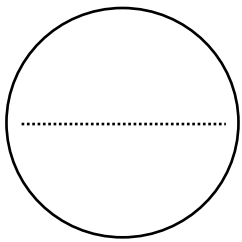
Que les comptes ajoutés et payés du mois d'août 2018 soient acceptés au montant de **25 835,74 \$** et que les comptes à payer au 10 septembre 2018 soient acceptés au montant de **48 029,48 \$**.

ADOPTÉE

rés : 2018-09-158

DÉPÔT DE PROJET – PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE POUR LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2019

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2019 (programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;



ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2018-2019 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR : **Daniel Laplante**

ET : Résolu unanimement :

- D'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019 ;
- D'autoriser M. Clément Costanza, directeur général et secrétaire-Trésorier, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

ADOPTÉE

rés : 2018-09-159

PROJET D'ANNEXION DU SECTEUR DU RANG DU CÔTEAU PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR – CONFIRMATION

CONSIDÉRANT la demande adressée par la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur à propos de l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a entrepris et respecté les procédures prescrites par la *loi sur l'organisation territoriale municipale* en vue d'étendre les limites d'une partie de son territoire avec une partie contiguë d'une autre municipalité locale ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a adopté en ce sens un règlement et que la résolution transmise (2018-06-162) vient approuver ledit règlement ;

CONSIDÉRANT les plans et le rapport en date du 19 avril 2011 par Monsieur Denis Moreau, arpenteur-géomètre, faisant référence à ses minutes 1863 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : **Frédéric Barbeau**

ET : Résolu unanimement

De confirmer le consentement de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington à annexer le territoire contigu entre les deux municipalités qui s'étend sur une partie des lots 30, 31 et 32 du cadastre de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, tel que décrit dans le rapport de Monsieur Denis Moreau, et dont ledit territoire couvre une superficie de 6 579,9 m².

ADOPTÉE

rés : 2018-09-160

INSCRIPTION À UNE ACTIVITÉ DE FORMATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LA GESTION DES CONTRATS MUNICIPAUX

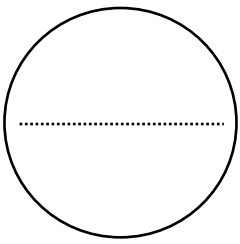
CONSIDÉRANT QUE le directeur général a fait la demande de suivre une activité de formation relative aux impacts des projets de loi 122, 155 et 108 sur la gestion des contrats municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : **Louise Lussier**

ET : Résolu unanimement

D'inscrire Clément Costanza, directeur général, à la formation « *Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des projets de loi 122, 155 et 108* » pour un montant de 307 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE



Avis de motion

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Présentation par Madame Sonia Dumais, conseillère n° 2

À la demande du ministère des Affaires municipales, les modifications du code d'éthique ont pour but d'ajouter de nouvelles précisions aux règles d'après mandat des personnes occupant les fonctions de directeur général et secrétaire-Trésorier adjoint.

Soit, il leur sera interdit « d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité ».

À défaut, le conseil municipal pourra saisir les tribunaux pour protéger ses droits.

Avis de motion

PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT LE PAIEMENT D'UN DROIT SUPPLÉTIIF AU DROIT DE MUTATION

Présentation par M. Frédéric Barbeau, conseiller n° 6

Ce projet de règlement vise à instaurer le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation, conformément aux dispositions de la Loi sur les droits de mutation immobilières.

Pour rappel, le droit de mutation immobilière est la taxe que toutes les municipalités doivent percevoir du nouvel acheteur d'un immeuble. Cela s'applique lors de l'achat ou la construction d'une habitation neuve.

Cette taxe est calculée d'après la base d'imposition la plus élevée parmi le prix de vente, le prix stipulé qui inclut les hypothèques ou de la valeur au rôle d'évaluation qui est multiplié par le facteur comparatif de l'année financière.

Avec l'imposition d'un droit supplétif, désormais, un droit de mutation devra être payé à la municipalité dans le cas du transfert d'un immeuble lorsqu'une exonération la privait du paiement du droit de mutation. Ainsi, pour un immeuble de 40 000 \$ et plus, un montant de 200 \$ sera à payer. Toutefois, le droit supplétif ne sera pas demandé lors d'un transfert d'immeuble entre conjoints.

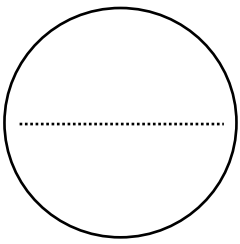
RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS D'AOÛT 2018

Durant le mois d'août 2018, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants :

2	Rénovation-modification du secteur résidentiel
1	Captage d'eau du secteur résidentiel
2	Bâtiment accessoire du secteur résidentiel
1	Agrandissement du secteur industriel

INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN COURS (TRAVAUX PUBLICS)

- Concernant les travaux d'accotement sur Saint-Paul et Saint-Pierre
- concernant les travaux sur la courbe Saint-Paul



rés : 2018-09-161

NOMINATION D'UNE NOUVELLE RESPONSABLE À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT la démission de Mme Diane Parent de son poste de responsable de la bibliothèque depuis le 1^{er} juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT que depuis cette date, Mme Pierrette Sédillot, bénévole, occupait par intérim le poste de responsable de la bibliothèque ;

IL EST PROPOSÉ PAR : **Pierre Boisvert**

ET : Résolu unanimement

De nommer Mme Pierrette Sédillot en qualité de responsable de la bibliothèque de Saint-Patrice-de-Sherrington.

ADOPTÉE

rés : 2018-09-162

NOMINATION D'UNE NOUVELLE BÉNÉVOLE À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT la démission de Mme Diane Parent de son poste de responsable de la bibliothèque depuis le 1^{er} juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT que depuis cette date, Mme Pierrette Sédillot, bénévole, occupait par intérim le poste de responsable de la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT qu'avec la nomination de Mme Pierrette Sédillot comme étant la nouvelle responsable, un poste de bénévole est vacant ;

IL EST PROPOSÉ PAR : **Pierre Boisvert**

ET : Résolu unanimement

De nommer Mme Michelle Boyer en qualité de bénévole de la bibliothèque de Saint-Patrice-de-Sherrington.

ADOPTÉE

RAPPORT DES INTERVENTIONS D'AOÛT 2018

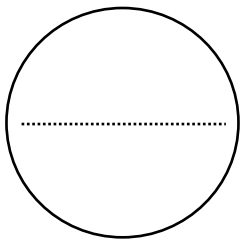
M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service de prévention incendie :

Inspection VAD (entretien mécanique)	5
Entraïdes	7
Réunion SST	1
Prévention résidentielle	30
Intervention premier répondant	6
Alarme	3
Garde	5

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande combien de temps et à quel endroit se déroule la formation pour le directeur général. Il lui est répondu que cette formation a lieu dans une journée de semaine, entre 8 h et 16 h et que le lieu le plus proche se trouve être à Valleyfield.

Ce même citoyen demande où en sont les démarches avec la Sûreté du Québec concernant le passage des camions. Monsieur le Maire lui indique que suite à la rencontre avec la SQ, la municipalité a bien fait le suivi de cette problématique et nous restons en contact avec eux pour la suite des développements.



Une question est posée sur la réparation d'un ponceau qui n'a pas encore eu lieu dans le rang Saint-Michel. Il est expliqué qu'un imprévu a fait que la réparation d'un autre ponceau a dû être priorisée, car un affaissement de la chaussée devait être rectifié à ce secteur. Un point sera fait avec le conseil municipal et le budget restant pour savoir à quel moment il est envisageable de réparer ce ponceau.

Une question porte sur les panneaux d'arrêts sur le rang Saint-Paul : est-il envisagé de les enlever ? Monsieur le Maire indique que la question va dans un premier temps être mise à l'ordre du jour d'un caucus avec le conseil municipal.

Une question porte sur le panneau sur le rang Murray, aux limites de la municipalité. Il est précisé que la SQ a par le passé fait la recommandation de ne pas installer de panneau.

Un citoyen demande si tous les citoyens reçoivent une lettre concernant la vidange de leur fosse septique. Monsieur le Maire précise que dans un premier temps la lettre est adressée aux citoyens concernés du secteur du village, avant d'élargir à l'ensemble de la municipalité.

VARIA

- Informations pour le Festival automnal des 29-30 septembre 2018
- Informations pour un projet de déploiement de l'Internet dans la région
- Inauguration d'une pancarte patrimoniale au parc Guérin-Hébert
- Informations suite à la fin du camp de jour municipal (26 juin – 24 août)

rés : 2018-09-163

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : **Louise Lussier**

ET : Résolu unanimement

Que la présente séance est levée à 19 h 24

ADOPTÉE

M. Yves Boyer,
Maire

M. Clément Costanza,
Directeur général et Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2018.